

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 20 avril 2021

Salle communale

Séance ouverte au public



Protection sanitaire mise en place)

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Guy MUSY - EPA	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Jean-Luc RICARDET - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Nicole IMHOF - LC		Eric WEHRLI - LC	
Jérôme JACQUIER - PLR			

Administration : M. Guy REYFER – Secrétaire général.
Mme Marie CHAVAZ – Comptable.

Excusé-e-es-s : /

Public : /



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 9 mars 2021.

2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.

3. Communication(s) du bureau.

4. Rapports des commissions.

- ❖ Rapport du Conseil du Groupement intercommunal de la crèche « L'Ile-aux-Mômes ». Séance du jeudi 11 mars 2021 à Corsier. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- ❖ Rapport de la commission « ad hoc Le Léman ». Séance du mercredi 11 novembre 2020. M. Jean-Luc RICHARDET, Président.
- ❖ Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 22 février 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- ❖ Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 23 mars 2021. M. Philippe GAILLARD, Président (Délibération Nos 2020-2025 D - 028).

5. Projet de délibération.

- **Délibération No 2020 - 2025 D - 028** - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F - Rubrique 0220.00.31320.00 « Services généraux de l'administration communale - Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières.

6. Projet(s) de motion(s).

7. Projet(s) de résolution(s).

8. Présentation par M. le Maire des comptes de l'Exercice 2020.

9. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

10. Communication(s) du Maire et des Adjoints.

11. Question(s) écrite(s) ou orale(s).

12. Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers naturalisations.

M. le Président, Pierre-Yves DECHEVRENS ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 9 mars 2021.

Point 1 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 9 mars 2021.

M. le Président informe que le procès-verbal est en cours de rédaction. Il sera donc approuvé lors de la prochaine séance du Conseil municipal du mardi 18 mai.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.



Point 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Aucune remarque.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

M. le Président indique que les Conseillers municipaux ont reçu deux droits d'opposition qui datent du 12 mars 2021 et du 31 mars 2021 (sur CMNet). Une lettre a également été reçue concernant l'association Pic-Vert quant à la révision du PDCom. M. le Président passe ensuite la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

* passe

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH explique que le Conseil municipal et l'Exécutif ont reçu un courrier de l'association Pic-Vert qui désire obtenir des informations sur le nouvel article relatif à la densification de la zone 5. Il s'agit de mieux différencier les zones à densifier et éventuellement de déterminer où la Commune pourrait densifier de manière accrue. Mme l'Adjointe a contacté Me Schmidt pour expliquer que le PDCom se trouve à présent dans la phase de traitement des retours du canton. De surcroît, la Commune a déjà une idée assez précise pour la zone 5. En effet, elle ne va pas tellement identifier des zones de densification accrue. Il a ainsi été convenu d'envoyer à Me Schmidt le chapitre sur le coteau. Une autre discussion se tiendra avec lui, puis Mme l'Adjointe reviendra vers M. le Président et un retour en commission Urbanisme sera éventuellement envisagé. En conclusion, une suite sera donnée à ce courrier (qui sera disponible sur CMNet).

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée du Conseil du Groupement intercommunal de la crèche « L'Ile-aux-Mômes » pour le rapport de la séance du jeudi 11 mars 2021.

- a) Rapport du Conseil du Groupement intercommunal de la crèche « L'Ile-aux-Mômes ». Séance du jeudi 11 mars 2021 à Corsier. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET, Président de la commission « ad hoc Le Léman » pour le rapport de la séance du mercredi 11 novembre 2020.

- b) Rapport de la commission « ad hoc Le Léman ». Séance du mercredi 11 novembre 2020. M. Jean-Luc RICHARDET, Président.

M. le Maire Pascal WASSMER rejoint l'avis de M. Jean-Luc RICHARDET car il est prématuré d'aborder les discussions relatives au Floris. Ce sujet reviendra lors d'un prochain Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Jean-Luc RICHARDET pour son intervention.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

*

Correction demandée au CM du 18.05.21



M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs » pour le rapport de la séance du lundi 22 février 2021.

- c) Rapport de la commission " Sociale, culture et loisirs ". Séance du lundi 22 février 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à M. Philippe GAILLARD, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour le rapport de la séance du mardi 23 mars 2021.

- d) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 23 mars 2021. M. Philippe GAILLARD, Président (Délibération N^{os} 2020-2025 D - 028).

M. le Maire Pascal WASSMER rappelle que les commissaires ont voté un préavis favorable concernant la place de lavage. M. le Maire n'a volontairement pas mis cette délibération à l'ordre du jour de la présente séance car des vigneron ont entretemps demandé de pouvoir utiliser cette place. D'autre part, M. le Maire évoque qu'il allait approcher les communes de Corsier et d'Hermance quant au nettoyage des véhicules du STIC.

Mme Anita PORDES désire obtenir une précision relative au tennis qui était inclus dans l'enveloppe « loisirs ». Selon Mme Anita PORDES, le projet lié au tennis n'a pas été traité en commission Assainissement mais en commission Urbanisme.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH déclare que lorsque la zone de loisirs a été abordée avec M. DARDEL, il semblait judicieux que la Commune puisse étudier la possibilité d'inclure une couverture d'un terrain de tennis dans l'étude. Mme l'Adjointe ne peut toutefois pas encore se prononcer sur la poursuite de l'étude.

Mme Anita PORDES se demande si les 55'000 F seront peut-être utilisés pour une étude sur l'aménagement d'une bulle.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH précise que l'étude ne porte pas sur une bulle. Au contraire, le but de l'étude est d'éviter d'installer une bulle.

M. Jean-Luc RICHARDET se pose une question quant à la station de lavage. Les trois communes ont des entreprises qui ont des stations de lavage pour leurs propres besoins. M. Jean-Luc RICHARDET s'enquiert de la possibilité d'envisager un partenariat public-privé afin d'avoir une station de lavage qui puisse être utilisée par le plus grand nombre.

M. le Maire Pascal WASSMER conçoit que la station de lavage pourrait être utilisée par tout le monde car la Commune n'a pas les subsides que touchent les agriculteurs ce qui empêche le nettoyage de véhicules autres qu'agricoles. Pour la Commune, cela serait possible. En revanche, la station se situe à proximité du cimetière. La volonté revient à éviter d'utiliser cette station de lavage lorsqu'il y a des convois funéraires. Son utilisation serait dès lors possible mais des règles très strictes et une surveillance devront être mises en place.

M. Jean-Luc RICHARDET suggère d'utiliser une place de lavage localisée dans une entreprise de construction, ce à quoi M. le Maire PASCAL WASSMER estime que cela pourrait être envisageable si une telle station répond aux normes en vigueur en la matière.

M. Yves GUBELMANN revient sur la problématique de la délibération. Il considère qu'une station de lavage est un service communal tout comme les plages. En revanche, un court de tennis n'est accessible que par ses membres. M. Yves GUBELMANN souhaite donc savoir pour quelles raisons l'étude de faisabilité est intégrée dans un crédit qui concerne des aménagements publics.



Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH explique que le but premier consiste à sortir le tennis de la salle communale afin de proposer d'autres activités sportives et sociétales pour les communiens.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI mentionne à l'intention de M. Yves GUBELMANN que le court de tennis, qu'il soit couvert ou non, reste propriété de la Commune par rapport à l'accessibilité.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH pense que le point doit être discuté en commission. Si la Commune peut couvrir un court, elle pourrait approcher le club de tennis et ouvrir le terrain en-dehors des heures de tennis à tous les communiens. Mme l'Adjointe juge intéressant d'intégrer ce point dans l'étude sur la zone de loisirs car cette dernière est juxtaposée au tennis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Philippe GAILLARD pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit le projet de délibération.

Point 5 – Projet de délibération.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de cette délibération N° 2020-2025 D – 028.

À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N°2020 – 2025 D – 028 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F - Rubrique 0220.00.31320.00 « Services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières.

M. le Président passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT donne lecture de la position du groupe Ensemble pour Anières (EPA).

Le groupe Ensemble Pour Anières votera pour la délibération « Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 55'000 F pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports ».

En soutenant ce crédit supplémentaire Ensemble Pour Anières salue la volonté de l'Exécutif d'harmonisation des réflexions sur l'aménagement des zones sport et loisirs à Anières.

Cependant, qu'il s'agisse de :

- l'aménagement d'une zone de loisirs dans la continuité de la place de jeux du groupe scolaire ;
- la couverture des courts de tennis ;
- et de l'aménagement des plages ;

ce sont des espaces importants pour les Aniénoises et les Aniénois, situés au cœur du village et au bord du lac.

Ainsi, Ensemble pour Anières invite à ouvrir le champ de la réflexion sur les modes de vivre ensemble, que ces aménagements pourront dégager et à s'inscrire dans une perspective écologique et sociale.

Ensemble pour Anières encourage un environnement durable, des espaces qui favorisent la convivialité et les relations intergénérationnelles ; des espaces publics inclusifs, appropriables et accessibles par toutes et tous avec une attention particulière à la question du genre. En effet, de nombreuses études montrent aujourd'hui comment des aménagements incitent l'appropriation et l'accessibilité des espaces par un public féminin. Que ces études alimentent la réflexion.



Mme Stéphanie BARON LEVRAT remercie M. le Président.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020 – 2025 D – 028

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F - Rubrique 0220.00.31320.00 « Services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières.

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu la présentation du dossier à la séance de commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 23 mars 2021, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de de TTC 55'000 F – Rubrique 0220.00.31320.00 « services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F - Rubrique 0220.00.31320.00 « services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières.
2. De comptabiliser le montant de TTC 55'000 F dans le compte de résultats 2021 sur le compte 0220.00.31320.00 « services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de motion(s).

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Aucun projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de résolution(s).

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Aucun projet de résolution.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit la présentation des comptes de l'Exercice 2020 par M. le Maire.

Point 8 – Présentation par M. le Maire des comptes de l'Exercice 2020.

M. le Maire Pascal WASSMER indique que la présentation des comptes sera différente de celles des années précédentes car une demande de comparatifs a été incluse dans la présentation en partant de l'année 2018 (soit depuis le nouveau plan comptable MCH2).

M. Yves GUBELMANN demande que la présentation donnée par M. le Maire Pascal WASSMER soit remise aux membres de la commission des Finances.

M. le Maire Pascal WASSMER confirme que la présentation sera envoyée aux commissaires. En ce qui concerne les explications, Mme Marie CHAVAZ ajoute qu'elle a établi un rapport détaillé du compte de résultat et du bilan. Ainsi, tous les écarts seront décrits et encore plus détaillés pour chaque poste que les explications données lors de la séance du 27 avril 2021.

📁 La présentation complète des comptes de l'Exercice 2020 sera mis sur CMNet et en annexe du présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur le renvoi des comptes de l'exercice 2020 en commission des Finances.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi des comptes de l'Exercice 2020 à la commission des Finances du mardi 27 avril 2021 pour analyse et préavis avant le vote des délibérations y relatives du Conseil municipal le mardi 18 mai 2021.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjointes.

Point 9 – Propositions du Maire et des Adjointes.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Voie Bleue – renvoi en commission

M. le Maire Pascal WASSMER souhaite renvoyer le projet de Voie Bleue à la prochaine séance de la commission des Finances. Il s'agit du nouveau projet de traversée lacustre. Les Conseillers municipaux ont déjà reçu des documents y relatifs. M. le Maire vient également de recevoir le montant des participations pour les communes de la rive gauche. Il est préférable que la commune se positionne sur son adhésion ou non au projet car la CGN attend un retour des communes avant l'été 2021 pour déposer une demande auprès de la Confédération afin d'ouvrir la ligne en 2023 ou en 2024.

M. le Président fait voter l'entrée en matière du sujet.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour la Voie Bleue.

M. le Président fait ensuite voter le renvoi du projet en commission des Finances pour étude.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la Voie Bleue en commission des Finances pour étude.



M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjointes.

Point 10 – Communications du Maire et des Adjointes.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 11 – Questions écrites ou orales.

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

Démarrage de la fibre optique

Mme Corinne ALHANKO-BAUER se demande à quelle date est prévue le démarrage de la fibre optique.

M. le Maire relate que son lancement avait un mois de retard il y a deux ou trois semaines avant le présent Conseil municipal. Le raccordement est prévu pour le mois de septembre 2021.

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Rocade commission Sociale CoHerAn

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que M. Guy MUSY remplacera Mme Yvonne GUSTAFSON au sein de la commission Sociale du CoHerAn.

M. le Président met au vote la rocade.



À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal est favorable à ce que M. Guy MUSY remplace Mme Yvonne GUSTAFSON au sein de la commission Sociale du CoHerAn.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET.

Organisation de la commission des Finances

M. Jean-Luc RICHARDET fait remarquer que la commission des Finances doit traiter deux nouveaux objets, à savoir la présentation des comptes et la traversée du lac. Il suggère que la commission réaménage ses horaires.

M. le Maire Pascal WASSMER annonce que les commissaires n'ont pas encore reçu tous les comptes. Un travail très conséquent a été effectué et les commissaires devraient déjà avoir des réponses à leurs questions dans les explications. Si des interrogations demeurent, les commissaires peuvent les écrire ou les poser. L'étude des comptes devrait toutefois être plus rapide que les années précédentes. Un réaménagement peut cependant être envisagé, ce que Mme Dominique LAZZARELLI confirme. M. le Maire propose néanmoins de laisser la séance à 19h30 car un commissaire ne peut pas venir à 19h00.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit un huis clos pour une information de M. le Maire sur les dossiers de naturalisation.

Point 12 – Huis clos. Information de M. le Maire sur les dossiers de naturalisation.

M. le Maire propose l'ouverture du huis clos pour donner une information importante aux membres du Conseil municipal, conformément au règlement du Conseil municipal (LC 02 111), art. 17 Huis clos, alinéa 1 lettre c) et alinéas 2 et 3.

M. le Président ouvre le huis clos à 21h20 (arrêt de l'enregistrement de la séance).

Le sujet ayant été traité, M. le Président ferme le huis clos à 21h.30.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h.30.

Le Président du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :





Procès-verbaliste : Dominique LAZZARELLI

Annexes :

- Rapports des commissions
- Présentation des comptes de l'Exercice 2020